

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant JOANNE ROBICHAUD	Numéro de permis 2013791	Date d'inspection Le 28 mai 2021	
Nom de l'établissement Garderie Les Petits Anges		Numéro de téléphone (506) 776-8427	
Adresse 94 rue Martin Néguaac NB E9G 1K9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Lors de ma visite le ratio est respecté.
- L'affichage est bien en vue et complète selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance.
- Après vérification les dossiers des enfants et les consentements sont tous complets.
- La routine quotidienne est conforme à la loi et le règlement sur les services à la petite enfance. Au moment du dîner la transition entre l'activité et le dîner c'est fait dans le calme, les enfants ont été invité a aller aux toilettes et laver leurs mains.
- L'établissement fournit une orientation positive aux enfants. .

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 mai 2021

Date

original signé par
Joanne Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 mai 2021

Date